U R B A N I S T E S

RAPPORT ANNUEL
1986-1987

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES URBANISTES DU QUÉBEC

TABLE DES MATIERES

LETTRES DE TRANSMISSION

BUREAU DE LA CORPORATION

COMITES

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

RAPPORT DU SECRETAIRE

RAPPORTS DES RELATIONS DE LA C.P.U.Q. AVEC DIVERS ORGANISMES

- L'Office des professions du Québec
- Le Conseil interprofessionnel du Québec
- L'Institut canadien des urbanistes
- Héritage Montréal

RAPPORTS DES COMITES

- Le Comité des admissions
- Le Comité de disciplines
- Le Syndic
- Le Comité de formation continue
- Le Comité d'inspection professionnelle
- Le Comité d'étude des programmes d'études urbaines de l'Université de Concordia
- Le Comité urbanisme et emploi
- Le Comité responsable du Programme d'information aux étudiants et aux stagiaires en urbanisme
- Le Comité sur l'assurance responsabilité professionnelle
- Le Comité de la réfonte des règlements
- Le Prix d'excellence Jean-Claude La Haye en urbanisme

RAPPORT SUR L'URBANISTE

RAPPORT DES VERIFICATEURS

Québec,

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec
Hôtel du Parlement
Bureau 119
Québec (Québec)
G1A 1A3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1987.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Claude Ryan
Ministre responsable de
l'application des lois professionnelles.

Montréal,

Monsieur Claude Ryan
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec
1035 de la Chevrotière
Québec (Québec)
G1R 5A5

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1987.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Loraine Tellier-Cohen, urbaniste
Présidente

Montréal,

Monsieur Louis Roy
Président
Office des professions du Québec
930 chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1S 2L4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1987.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Loraine Tellier-Cohen, urbaniste
Présidente

BUREAU DE LA CORPORATION

COMITE ADMINISTRATIF
1986-1987

Présidente
Loraine Tellier-Cohen

Vice-Président
Patrick G. Déoux

Secrétaire
Rock Pinsonneault

Trésorière
Michèle Jodoin

Administrateur nommé par l'Office des professions du Québec
Bruno Nantel

ADMINISTRATEURS
1986-1987

<u>Région de Montréal</u>

Robert Côté
Patrick Déoux
Michèle Jodoin
Marie Lessard

<u>Autres régions du Québec</u>

Jean Guyard
Rock Pinsonneault

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec
Bruno Nantel
Monique Larouche-Morin

COMITES 1986-1987

Admission

Rytis Yves Bulota, président
André Hoffmann
Léon Ploegaerts
David Farley

Discipline

Serge Kronstrom, président nommé par l'Office des professions
Claude Doyon, secrétaire
André Boisvert
André Christin
André Laperrière

Syndic

Robert Huard, président

Conseil d'arbritage des comptes

Jean Lemieux, président
Rock Pinsonneault, secretaire

Formation continue

Loraine Tellier-Cohen, présidente
Didier Poirier
Jean Paré
Claude Dubé
Pierre Letartre

Inspection professionnelle

Patrick G. Déoux, président

Etudes des programmes en études urbaines de l'Université Concordia

Marie Lessard, présidente
Pierre Bélanger
Richard Dion
Claude Dubé
Léon Ploegaerts

Urbanisme et emploi

Pierre Rochon, président
Pierre Pelletier
Maria Hanna Siedlikowski
Jeanne Wolfe
André Besner
Philippe Paquin

Membres extérieurs de la CPUQ:

René Girard
Pierre Largy
France Levert
Jean Rousseau

Champ de pratique

Mario Lebeau, président
Pierre Rochon

Programme d'information pour étudiants et diplômés en urbanisme (PIEDU)

François Lapointe, président

Yves Archambault
Bernadette Blanc
David Brown
Alain Caron
Peter B. Clibbon
Claude Girard
Pierre Marcotte

Membres étudiants:

Claude Duquette
Roger Lavoie
Pierre Ouellet
Yves Phaneuf
Ginette Roy
François Tremblay
Nathalie Ward

Assurance responsabilité professionnelle

Rock Pinsonneault, président
Serge Gibeau
Claude Lavoie

Refonte des règlements

Rock Pinsonneault, président
Serge Gibeau
Claude Lavoie

L'URBANISTE

Loraine Tellier-Cohen, directrice
Marie Lessard, rédactrice en chef

Patrick G. Déoux, éditeur invité
Bernadette Blanc, éditeure invitée

Autres participants à la production et/ou
à la gestion en 1986-1987:

Louise Audet
Louise Beaulieu
Martin Claveau
Robert Côté
Pierre Dubé
Serge Filion
Jean-Paul Guay
Michèle Jodoin
Mario Lebeau
Paul Lewis
Chantal Léveillée-Quintric
Jean-Claude Lusinchi
François Marchand
Alain Morissette
Bruno Nantel
André Tousignant

Interventions publiques

Loraine Tellier-Cohen, présidente
Rock Pinsonneault
André Hoffman
David Farley
Jean-Paul Guay
Luc-Normand Tellier
Pierre Bélanger
Pierre Pelletier
Jeanne Wolfe
Daniel Pilette
Aurèle Cardinal
Michel Gariépy

Prix d'excellence Jean-Claude La Haye en urbanisme

Jean-Claude La Haye, président d'honneur
Loraine Tellier-Cohen, présidente
Claude Langlois
Claude Asselin
Paul Saint-Jacques
Luc Tittley

Représentants des universités:

Eric Weiss-Altaner, UQAM
René Parenteau, U de M
David Brown, McGill
Claude Dubé, Laval

Représentants du public:

Jean-Pierre Bonhomme, La Presse
Raymond Giroux, Le Soleil

Relation de la CPUQ avec divers organismes:

- Conseil interprofessionnel du Québec

  Loraine Tellier-Cohen, représentante de la CPUQ

- Institut canadien des urbanistes

  Patrick G. Déoux, représentant de la CPUQ

- Conseil d'Héritage Montréal

Loraine Tellier-Cohen, représentante de la CPUQ

Congrès CPUQ - 1987

Robert Côté, président
Loraine Tellier-Cohen, ex-officio
Yves Archambault
Patrick Déoux
François Lapointe
Claude Lavoie
Mario Lebeau
Rock Pinsonnault
Pierre Rochon
Luc-Normand Tellier

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

L'assemblée annuelle est une occasion privilégiée pour susciter un échange constructif entre les membres et les responsables de l'administration générale des affaires de la Corporation et de l'application des dispositions du cadre des professions et des règlements adoptés conformément à ce cadre. Je tiens à remercier les membres qui, fidèles à leur engagement face à leur corps professionnel, ont mis aujourd'hui, l'assistance à leur assemblée annuelle au sommet de leurs priorités.

Je tiens en outre, à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration et à la réalisation des documents qui vous sont présentés.

1987 a marqué une nouvelle étape dans l'accès à la maturité de notre Corporation. En effet, nous nous sommes enrichis récemment d'une directrice générale, Mme Gisèle Floc'h Rousselle, qui est la première à occuper ce poste. Madame Floc'h Rousselle sera une personne-ressource précieuse pour l'ensemble des membres de la Corporation et pour l'ensemble des intervenants intéressés à nos activités. En votre nom à tous, je lui souhaite la bienvenue et les meilleurs voeux de succès dans ses nouvelles fonctions.

L'activité de la Corporation au cours de l'année 1986-1987 a été marquée par les dossiers et les événements suivants:

Le dossier montréalais

Grâce à ses prises de positions antérieures sur divers dossiers montréalais, la Corporation s'est méritée une reconnaissance publique dans la métropole qui l'a amenée à jouer un rôle actif au cours des événements marquants de l'année.

Sa participation continue à la table du Sommet économique lui a permis de faire valoir son point de vue sur l'aménagement du centre-ville de Montréal. Ses recommandations relatives à:

- la formation d'un comité consultatif permanent sur la planification du centre-ville;

- l'adoption d'une pratique formelle de planification axée sur la réalisation de plans d'urbanisme, notamment pour le centre-ville et sur la consultation publique inscrite dans le cadre de l'exercice de planification;
- la formation d'un groupe de design urbain;
- l'accroissement du rôle du Service de l'urbanisme et
- l'engagement d'urbanistes

sont déjà à l'étape de la mise en oeuvre.

Le rôle actif de la Corporation lors de cet événement m'a valu d'être invitée à participer à l'émission d'affaire publique "Actualité plus" de Télé-métropole.

La Corporation poursuit son action dans ce dossier par la présence d'un représentant des préoccupations des urbanistes sur le Comité consultatif d'aménagement du centre-ville de Montréal.

La Corporation a de plus présenté des mémoires sur les projets de construction d'une salle de l'OSM et d'un nouveau Musée d'art contemporain à Montréal et sur le projet d'agrandissement de l'Université du Québec à Montréal.

Le dossier sur l'urbanisme montréalais a d'ailleurs fait l'objet d'un numéro spécial de **L'URBANISTE**.

La Corporation a en outre, invité les candidats à la mairie de Montréal lors des dernières élections municipales, en collaboration avec Héritage Montréal et l'Ordre des architectes du Québec, à répondre à une série de questions lors d'une rencontre publique.

Finalement, la Corporation a dû réagir face à la désignation des postes de professionnels de l'aménagement urbain ouverts au Service de l'urbanisme de Montréal.

En tant que présidente de la Corporation, j'ai de plus été invitée à prendre la parole dans le cadre du Colloque Dessein sur Montréal.

La Chambre de commerce de Montréal a en outre, sollicité notre concours pour élaborer un projet de colloque international sur l'avenir des grandes villes qui devait avoir lieu au cours du mois d'avril. Ce projet auquel nous avions pensé greffer notre assemblée annuelle a été abandonné par la suite.

Le dossier de l'aménagement du territoire

Dans le cadre de la Commission d'étude sur les municipalités, présidée par Jacques Parizeau, la Corporation a présenté un mémoire qui mettait l'accent sur l'importance de poursuivre la démarche de planification de l'aménagement du territoire québécois initié par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de recourir à des services de professionnels reconnus par le Code des professions. Ce document devait être transmis à la Commission Lemieux.

La Corporation a en outre, présenté un mémoire au Gouvernement du Québec relatif à la politique d'aménagement des berges.

Les délais de réaction et le manque de ressources disponibles ne nous ont pas permis de prendre part à la consultation sur le projet d'une nouvelle ligne de transport d'énergie d'Hydro-Québec, Radisson-Nicolet-des-Cantons et sur le projet de Loi sur les terres du domaine public.

La Corporation a assuré une présence au congrès des organismes étroitement reliée à notre activité de planificateur urbain et régional, notamment ceux de l'UMQ, de l'UMRCQ et de l'Association des aménagistes régionaux du Québec. Les relations avec ces organismes ont été poursuivies lors de rencontres avec les responsables et l'invitation à prendre part à notre congrès.

Nos positions face au processus d'aménagement du territoire ont été transmises au ministre responsable André Bourbeau, lors d'une rencontre rapportée dans l'**URBANISTE**.

La Corporation insiste sur le droit du public à des services professionnels et sur l'importance de désigner la responsabilité professionnelle des urbanistes face au schéma d'aménagement, aux plans et règlements d'urbanisme et aux avis de conformité.

La Corporation a procédé, en collaboration avec le ministre des Affaires municipales et avec la participation de l'Association des aménagistes et des urbanistes municipaux du Québec et de l'Association des aménagistes régionaux du Québec, à une importante enquête sur le marché de l'emploi dans le domaine de l'aménagement du territoire.

La Corporation a en outre, participé à des journées d'information, auprès des agents municipaux et régionaux portant sur la poursuite de la démarche entreprise dans le cadre de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme notamment à la MRC de Deux-Montagnes et à la MRC du Lac Saint-Jean est.

Finalement, dans le but de sensibiliser les édiles municipaux aux vertus de la planification urbaine et à l'intérêt d'y consacrer des ressources financières et de retenir les services de professionnels compétents pour réaliser les travaux qui s'imposent, la revue Municipalité faisait paraître en mai dernier l'article que je lui avais transmis. Cet article était intitulé "Du bon usage de la planification urbaine".

Les autres interventions de la Corporation

Dans le cadre des conférences Hydro-Québec, j'ai été invitée, en tant que présidente de la Corporation, à présenter la conférence de Michel Cantal-Dupart, professeur à l'Institut d'urbanisme de Paris. Cette présentation a été ultérieurement transmise sur les ondes de la Télé-universitaire. Notons que la Corporation a subventionné pour une seconde année consécutive la tenue de ces conférences à Québec.

Lors des fêtes du 15e anniversaire du programme ATDR de l'Université Laval, j'ai été invitée à prendre la parole à titre de présidente de la Corporation.

J'ai de plus été appelée à prononcer une allocution lors du congrès annuel de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec.

La Corporation a désigné un représentant pour prendre part à la semaine de l'information scolaire et professionnelle et de l'orientation au Collège Edouard Montpetit.

Suite à une requête de la Corporation, le ministère des Affaires municipales acceptait d'inscrire la rubrique "Directeur du Service de l'urbanisme" au Répertoire des municipalités du Québec. Jusqu'alors, ce poste était désigné sous le vocable "Inspecteur municipal".

La Corporation a accepté de commanditer le "Rallye du patrimoine mondial" organisé à Québec, par le Conseil des monuments et sites du Québec. Une dizaine d'abonnement de L'URBANISTE a été distribué aux gagnants.

Au cours de l'année, la Corporation a assuré sa présence au Centre Info-design de la Place Bonaventure par le biais d'un kiosque et de la vente du périodique l'**URBANISTE**.

La Corporation a en outre, été représentée, lors de divers événements sociaux tels la réception des fêtes de Noël et du Nouvel An de l'Ordre des Architectes du Québec, l'ouverture du Faubourg Sainte-Catherine, l'Assemblée annuelle d'Héritage Montréal, l'ouverture du centre Info-désign etc.

Nos contraintes de temps et de ressources ne nous ont toutefois pas permis de répondre aux invitations de lancement des livres de nos auteurs Hans Blumenfeld, Pierre-Yves Guay et Danielle Pilette. Nous avons toutefois donné priorité à leur ouvrage dans la chronique à lire de notre périodique.

Cette énumération d'interventions et de représentations permet d'évaluer l'importance de l'effort consenti cette année pour assurer la visibilité de la Corporation dans les différents milieux intéressés à l'urbanisme et à l'aménagement et dans le public en général. Ces efforts s'ajoutent à ceux requis par la publication de L'URBANISTE qui demeure notre principal instrument de pénétration continu de ces milieux.

<u>L'évaluation des besoins du secrétariat de la Corporation</u>

Une série de facteurs aux effets cumulatifs ont obligé le Bureau de la Corporation à effectuer une analyse approfondie de nos besoins de soutien logistique. Mentionnons principalement:

- La croissance de nos effectifs qui est passée de 330 à 355 au cours de l'année.
- La politique de décentralisation de l'Institut canadien des urbanistes qui accroît la charge de travail du secrétariat.
- La nouvelle politique d'abonnement de L'URBANISTE (300 abonnés actuels).
- L'augmentation massive du nombre de participants au Programme d'information aux étudiants et diplômés en urbanisme (PIEDU) qui est passé de 250 à 377 au cours de l'année.

- La plus grande visibilité de la Corporation qui va de pair avec un accroissement des demandes en provenance de tous les milieux et un accroissement de la production des documents de prise de position.

- L'augmentation sensible du nombre de demandes d'inscription à la Corporation qui est passé de 35 en 1986 à 59 en 1987.

Pour faire face à ces nouvelles exigences administratives, le Bureau a opté pour l'informatisation. A l'analyse, cette mesure s'est avérée utile mais inapte à combler le besoin de direction et de coordination des tâches administratives.

Suite à une série de réunions spéciales du Bureau et du Conseil d'administration et à l'évaluation détaillée des besoins, les faits suivants sont apparus:

- depuis 1982, le rapport entre les salaires versés et les revenus de la Corporation n'a cessé de décroître passant de 43% a 22%;

- la multiplicité des intervenants et des tâches à effectuer exigeaient le concours d'un coordonnateur à plein temps;

- la Corporation avait un urgent besoin d'un permanent pour assurer un soutien logistique aux professionnels bénévoles qui consacrent une somme importante de leur temps aux travaux de la Corporation.

Face à ce constat, le Bureau votait à l'unanimité pour l'engagement d'une directrice générale et le rétablissement de la masse salariale à un niveau conforme aux exigences administratives de la Corporation qui pour l'année 87-88 devrait se situer autour de 35% des revenus.

Au cours de l'année, nous avons de plus engagé du personnel par le biais d'un bon d'emploi du Gouvernement du Québec.

Nous espérons que ces mesures corrigeront la situation cahotique dans laquelle s'est retrouvé le secrétariat depuis novembre dernier.

Orientations 87-88

Fort d'une réorganisation du secrétariat, le Bureau estime que la Corporation sera prête à réinvestir dans les activités qui supportent son rôle de protecteur du public et de soutien de l'exercice professionnel de ses membres.

Dans cette optique, le Bureau suggère de mettre tout en oeuvre pour:

- réaliser l'inspection professionnelle,
- mettre au point un solide programme de formation continue,
- assurer une reconnaissance de la compétence de nos membres par le public en général et par les organismes publics en particulier.

Les inscriptions massives au Programme d'information aux étudiants et diplômés en urbanisme laissent présager une vague d'inscription à la Corporation au cours des prochaines années. Les efforts actuellement consentis sur le plan de la logistique nous permettront de faire face à cette nouvelle demande.

En terminant, je remercie les membres du Bureau de leur dévouement au cours de l'année. Je tiens à remercier de façon particulière Rock Pinsonneault qui a assumé la lourde responsabilité de Secrétaire de la Corporation au cours des trois dernières années de même que Patrick Déoux qui s'est constamment montré disponible pour résoudre les problèmes quotidiens.

Je remercie Marie Lessard de l'excellent travail fourni au cours de son mandat. J'exprime un profond regret de voir Jean Guyard et Michèle Jodoin, deux figures de proue de l'urbanisme québécois, quitter le Bureau pour vaquer à leurs lourdes responsabilités professionnelles. Je souhaite ardemment que des candidats aussi valables se manifestent pour prendre la relève.

N'oublions pas que la vitalité de notre Corporation est égale à la somme des actions entreprises par ses membres pour manifester leur engagement face à leur profession.

Loraine Tellier-Cohen, urbaniste

Présidente

RAPPORT DU SECRETAIRE

Le travail du secrétariat a été principalement assumé par Madame Josée St-Germain et, occasionnellement par du personnel surnuméraire au cours de l'année 1986-87. Madame St-Germain nous a toutefois quitté pour occuper d'autres fonctions au cours de cette période.

La personne engagée pour lui succéder nous avisait peu de temps après son entrée en fonction de son intention d'accepter un autre poste qui lui était offert. Le problème du secrétariat se reposait alors tout entier.

Jusqu'à ce que nous trouvions une solution de remplacement, Madame Francine Paquette, Madame Carole Lalumière et, occasionnellement, une tierce personne ont assumé le suivi des activités.

Cette situation nous a amené à rechercher une personne aux nombreuses qualités, extrêmement polyvalente et susceptible de prendre en charge la direction du secrétariat, à long terme, et ce, peu importe le titre donné au poste. "Chose dite, chose faite", le secrétariat relèvera dorénavant de Madame Gisèle Floc'h Rousselle qui est entrée en fonction le 27 avril 1987.

En 1986-87, le secrétariat de la Corporation s'est aussi mis à l'heure du jour en se dotant d'un équipement informatique qui facilitera grandement les opérations courantes et celles concernant la gestion financière. Toujours dans cette optique, la Corporation fait maintenant appel à l'entreprise privée pour les envois de masse aux membres et à l'ensemble des intervenants afin d'obtenir de meilleurs coûts unitaires. Cette expérience est à suivre.

Au cours de l'année, le Bureau a tenu 11 réunions et le Comité administratif en a tenu 8.

Mis à part le travail quotidien engendré par les réunions du Bureau et du Comité administratif, le secrétariat assume le suivi des dossiers du comité des admissions et fourni un support logistique aux différents comités mis sur pied par le Bureau de direction.

Le secrétariat de la C.P.U.Q. assure en outre la mise à jour de l'annuaire des membres qui compte actuellement 355 inscriptions, répond à la demande générée par les 377 membres du P.I.E.D.U. et s'occupe de l'administration inhérente à la prise en charge des 100 membres de l'I.C.U.

En passant, afin de faciliter la tâche du secrétariat, auriezvous l'obligeance de l'aviser de vos changements d'adresse, de numéro de téléphone, ou autres.

Je m'en voudrais de passer sous silence les nombreuses demandes d'informations acheminées au secrétariat, notamment en ce qui concerne les taux horaires, l'utilisation du titre, les assurances responsabilité professionnelle, les M.R.C. qui veulent offrir leur service pour exécuter des plans et règlements d'urbanisme, sans oublier les demandes de participation à diverses activités, commissions et consultations.

Je crois important de souligner avant de conclure que le Bureau de la C.P.U.Q. a participé activement à la tenue du sommet économique de la Ville de Montréal. Les retombées de cette participation se font d'ailleurs présentement sentir.

J'aimerais en terminant, formuler quelques recommandations relatives au secrétariat. Il faudrait prévoir:

a) la formation d'un comité ad hoc, à très court terme, afin d'étudier la question de nos locaux et l'entente qui nous lie à l'Ordre des Architectes;

b) l'achat d'équipement de mobilier après avoir procéder à une évaluation des besoins;

c) un mécanisme de classement et de garde efficace de nos archives et documents divers.

De plus, je formule le souhait que les améliorations apportées au niveau du secrétariat, et celles qui viendront dans un proche avenir, puissent fournir un soutien fiable et constant à notre organisation afin que nous soyons capables de relever très prochainement les défis que représenteront la déréglementation et la redéfinition du cadre législatif des corporations au Québec.

Je tiens à remercier tout particulièrement Madame St-Germain pour son travail à la C.P.U.Q. de même que Mesdames Paquette et Lalumière.

Je tiens aussi à remercier tous les membres du bureau actuel et les membres des bureaux antérieurs pour le support qu'ils m'ont accordé en tant que Secrétaire de la Corporation.

Enfin, je vous remercie tous de la confiance que vous avez manifestée à mon endroit dans l'accomplissement d'une tâche souvent ingrate mais combien nécessaire à toute organisation.

Rock Pinsonneault, urbaniste
Secrétaire

RAPPORTS DES RELATIONS DE LA C.P.U.Q. AVEC DIVERS ORGANISMES

L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUEBEC

Au cours de l'année, l'Office des professions du Québec a informé la Corporation de ces activités relatives:

- à la révision du champ d'exercice des professions du génie et de l'aménagement;
- à l'étude de marché sur les services offerts à ses différentes clientèles;
- aux audiences publiques tenues sur la tarification des honoraires professionnels;
- à sa réaction aux recommandations du rapport "Réglementer moins et mieux" ou Rapport Scowen et à celui du groupe de travail sur la révision des fonctions et des organisations gouvernementales ou Rapport Gobeil et
- aux modifications au Code des professions ainsi qu'aux lois professionnelles.

La Corporation a d'ailleurs transmis à l'Office ses commentaires sur le "Rapport sur la situation des professions du secteur génie et aménagement".

La Corporation était en outre présente à la réception offerte par l'Office à l'occasion de la session de formation des administrateurs nommés par l'Office pour représenter le public au sein des corporations professionnelles et au cours duquel le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, l'honorable Claude Ryan a prononcé une allocution dont un extrait est présenté dans le volume numéro 4 de l'URBANISTE (p. 30).

Elle était aussi représentée lors de la rencontre de l'Office avec les représentants des Corporations au sein du Conseil interprofessionnel du Québec, au cours de laquelle une anthologie du discours de l'Office des professions du Québec de 1973 à 1987 a été présentée. Ce document synthèse des prises de positions de l'Office au cours de cette période est disponible sur demande au bureau de l'organisme.

Il convient de souligner le récent départ de Me André Desgagné qui a assumé la présidence de l'Office depuis 1977. M. Louis Roy assume actuellement l'intérim du poste.

Loraine Tellier-Cohen, urbaniste
Présidente

LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUEBEC

Au cours de l'année 86-87, le Conseil interprofessionnel du Québec a tenu quatre réunions. La Corporation a assuré une présence à chacune de ses rencontres.

Les principaux sujets traités par le Conseil durant cette période ont été liés aux questions suivantes:

- les recommandations du rapport Scowen sur la déréglementation, notamment sur la tarification des honoraires professionnels et la publicité;
- la loi sur la fiscalité municipale et la taxe d'affaire imposée aux corporations professionnelles;
- le projet de Loi 92, "Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la charte des droits et libertés de la personne" et la procédure judiciaire relative aux professionnels;
- l'étude de l'Office des professions sur les compagnies professionnelles multidisciplinaires;
- l'assurance responsabilité professionnelle;
- la subdivision du territoire du Québec en région par les corporations professionnelles et
- l'étude prospective de l'évolution des pratiques professionnelles.

De plus, le Conseil a produit au cours de l'année un document audio-visuel présentant le système professionnel québécois. Ce document est principalement destiné à la formation des nouveaux administrateurs des corporations. Une copie du document est disponible au secrétariat de la Corporation.

La participation active de la Corporation au Conseil interprofessionnel s'est en outre manifestée par sa participation au comité d'intervention nouvellement créé et au comité d'étude sur l'assurance responsabilité professionnelle.

Lors de notre Congrès 1987, Madame Jeanne Grimard, présidente du Conseil a eu l'amabilité d'agir comme panelliste et de nous communiquer sa perception prospectiviste du système professionnel québécois.

Jean Picard, ingénieur et évaluateur agréé, a récemment été élu pour succéder à Madame Grimard au poste de président du Conseil. Les autres membres du nouveau Comité administratif sont Serge Konstrom, avocat, vice-président, Sylvie de Grandmont, hygiéniste dentaire, secrétaire, Jacques Roy, comptable agréé, trésorier, Patricia Girard, physiothérapeute, administratrice, Monique Hébert, orthophoniste et audiologiste, administratrice, Jean Lambert, notaire, administrateur.

Loraine Tellier-Cohen
Représentante de la C.P.U.Q. au C.I.Q.

L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Au terme du processus de restructuration dont a fait l'objet l'Institut ces trois dernières années, les opérations courantes du bureau central et des affiliés se sont enfin stabilisées dans de nouvelles habitudes.

Suite au Congrès de Vancouver, en juillet dernier, le Conseil s'est réuni à deux autres reprises: à Montréal, en octobre 1986 et à Hull, en avril de cette année. L'assemblée et la conférence annuelles auront lieu en juillet à Toronto sous le thème de: La planification, qu'en pensent les autres professionnels?

Les événements importants qui ont marqué l'année sont les suivants:

- Le Bureau de la Corporation a négocié les termes de la nouvelle convention d'affiliation avec l'I.C.U., conformément aux principes de décentralisation retenus. Cette convention, en plus de nous déléguer l'ensemble des dossiers du membership québécois, comporte plusieurs clauses confirmant notre autonomie par rapport aux autres affiliés. Il s'agit notamment, de notre liberté relative de fixer le coût de la cotisation annuelle, de l'assurance de fournir aux membres québécois des services en français, de l'accréditation automatique par l'I.C.U. des membres de la C.P.U.Q. (sur paiement de la cotisation) et de l'accréditation tout aussi automatique des diplômes québécois reconnus par la Corporation.

  La cotisation annuelle 1987-1988 n'a subi aucune augmentation.

- La nouvelle Charte nationale de l'Institut a été entérinée par Consommation et corporation Canada. Entre autres caractéristiques intéressantes, notons que l'article 5,3 de la Charte stipule aux sujets des services en français:
  "L'Institut fournit les services essentiels en français à tous les membres corporatifs francophones et établit de temps à autres des politiques relatives à la prestation de services en français."

- Les politiques sectorielles mentionnées à l'article 5,3 font référence à une politique globale sur l'utilisation du français à l'I.C.U., comprenant les détails de mise en oeuvre des différents aspects touchés, ainsi qu'à deux autres politiques sectorielles incorporées au manuel d'organisation des conférences et à la politique sur les publications de l'I.C.U., notamment PLAN CANADA.

  L'ensemble de cette politique a été entériné à l'unanimité par le Conseil de l'I.C.U. lors de sa réunion à Hull, le 5 avril dernier. Les membres francophones peuvent se procurer cette politique en faisant la demande à David Sherwood, à Ottawa, ou à Madame Floc'h Rousselle, à Montréal.

- Lors de sa dernière réunion d'avril, le Conseil national de l'I.C.U. a approuvé par résolution la reconnaissance du programme Interdisciplinaire en aménagement du territoire et développement régional (Programme A.T.D.R.) de l'Université Laval, ainsi que le programme de baccalauréat ès sciences en urbanisme de l'Université du Québec à Montréal.

- Le Congrès 1988 de l'Association canadienne des étudiants en urbanisme (A.C.E.U./C.A.P.) aura lieu à Montréal, dans les loaux de l'U.Q.U.A.M. Par ailleurs, le Conseil de l'I.C.U. a accepté l'invitation des membres québécois de tenir le congrès annuel de l'I.C.U. dans la ville de Québec en 1991.

Patrick G. Déoux,
Représentant de la C.P.U.Q. à l'I.C.U.

HERITAGE MONTREAL

Depuis 1984, un représentant de la Corporation siège au Conseil d'administration d'Héritage Montréal.

Au cours de l'année, 4 rencontres ont été convoquées.

L'organisme a procédé à une campagne de recrutement de membres à laquelle les membres du Conseil d'administration ont contribué de façon particulière en invitant par lettre les membres de leur groupe respectif à adhérer à l'organisme.

De plus, dans le cadre des élections municipales, la Corporation s'est jointe à Héritage Montréal et à l'Ordre des architectes pour inviter les candidats à la mairie de Montréal, Jean Doré et Claude Dupras, à les rencontrer.

La Corporation a été représentée lors de l'assemblée annuelle d'Héritage Montréal, présidée par le nouveau maire de Montréal, Jean Doré, qui a eu lieu à la Brasserie Molson cette année. Elle a été en outre représentée aux divers autres événements initiés par Héritage Montréal au cours de l'année.

Loraine Tellier-Cohen, urbaniste
Représentatne de la C.P.U.Q. à Héritage Montréal

RAPPORT DES COMITES

LE COMITE DES ADMISSIONS

Comme le prévoyait mon prédécesseur (M. Jean Paré) dans le rapport de l'année précédente, le travail n'a pas manqué!

Le Comité s'est réuni neuf fois pour étudier 53 dossiers, réviser 9 dossiers, examiner 23 candidats et recommander 29 candidats à l'admission. Le tableau I résume les statistiques en les comparant avec les années précédentes.

Tableau 1: DONNEES STATISTIQUES GENERALES

	1986-1987	1985-1986	1984-1985	1983-1984
Réunions du comité	9	7*	8	11
Dossiers étudiés	53	35	41	54
Dossiers révisés	9	26	3	13
Dossiers jugés incomplets	17	20	17	11
Invitations à l'examen	29	22	12	27
Examens	23	25	29	24
Recommandations d'admission	29	37	33	37
Recommandations de refus	-	-	-	1
Ajournement d'examen avec droit de reprise	10	7	10	5

---

* dont 3 se sont déroulées sur deux jours

Révisé le 21 avril 1987

Le tableua 2 précise la situation des 56 dossiers en attente au 21 avril 1987.

Tableau 2: DOSSIERS EN ATTENTE AU 21 AVRIL 1987

Dossiers à étudier (nouveaux dossiers)	9
Dossiers en attente	10
Invités à passer l'examen	18
En attente de reprise	18
Cas spéciaux	1
TOTAL:	56

En plus du volume accru de candidatures, le comité a dû faire face à une période de transition marquée par les départs de deux membres (J. Paré et D. Brown) et aux difficultés rencontrées au niveau du secrétariat. De plus, les délais de mise en application du nouveau règlement d'admission et l'incertitude qui l'entoure rend notre tâche plus difficile lorsqu'il faut renseigner les futurs candidats.

Heureusement, j'ai pu compter sur l'étroite collaboration et la grande disponibilité de mes collègues, soit messieurs Léon Ploegaerts, André Hoffman et David Farley (membre du comité depuis septembre 86). Nous sommes toujours à la recherche d'un cinquième membre qui aurait cette disponibilité indispensable et qui viendrait du secteur privé, afin de bien compléter l'équipe.

Je tiens en outre à remercier le personnel du secrétariat et tout particulièrement mesdames Francine Paquette et Carole Lalumière, pour les efforts qu'elles ont déployés dans la reprise du suivi des dossiers.

Le Comité aimerait apporter les commentaires suivants:

- Nous envisageons instituer un examen écrit dès l'automne prochain, même si le nouveau règlement n'est pas encore approuvé;

- le président du comité devrait recevoir les agendas et les minutes des réunions du Bureau et assister à certaines réunions pour discuter de sujets pertinents ou reliés à l'admission;

- le nouveau formulaire d'admission, proposé par le comité, devrait être approuvé par le Bureau sans plus tarder;

- les règlements annexes au règlement d'admission, portant sur l'équivalence des diplômes et l'équivalence de la formation, doivent être préparés par un comité ad hoc, nommé par le Bureau et ce, sans plus tarder;

- le secrétariat devrait travailler les vendredi après-midi lorsque le comité se réunit;

- le comité insiste sur la nécessité d'instituer une procédure d'évaluation régulière des programmes reconnus et de confier cette tâche à un comité autre que le comité d'admission.

En terminant, j'aimerais apporter quelques commentaires sur la question des stages:

- Plusieurs candidats ne peuvent se trouver un parrain car ils sont seuls dans leur milieu à exercer la profession. J'invite les membres qui se rappellent leur propre expérience, surtout si elle fut difficile, à recevoir et à aider les jeunes candidats qui viennent frapper à leur porte. Le stage bien parrainé consitute une préparation essentielle à l'exercice de la profession et chaque membre doit contribuer à cette préparation.

Rytis Y. Bulota, urbaniste
Président du comité

LE COMITE DE DISCIPLINE

Depuis quelques années, le Comité de discipline était saisi d'une plainte en vertu de l'article 137 et suivants du Code des professions.

A la réunion du 28 novembre 1987, le comité a rejeté la plainte.

Claude Doyon, urbaniste
Président du comité

LE SYNDIC

Aucun cas de plainte relative à l'exercice professionnel de nos membres ne fut porté à l'attention du Syndic au cours de l'année 1986-1987.

Toutefois, le secrétaire de la Corporation, monsieur Rock Pinsonneault, nous a adressé une demande d'avis sur les implications pour les urbanistes de l'orientation choisie par certaines M.R.C. en ce qui concerne la réalisation de la seconde phase de mise en application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

De prime abord, la situation décrite ne semble avoir aucune incidence sur l'exercice professionnel de nos membres. Toutefois, avis plus substantiel sera transmis aux intéressés sous peu.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez manifestée au cours de l'année.

Robert Huard
Syndic

LE COMITE SUR LA FORMATION CONTINUE

Au cours de l'année, l'activité de la formation continue s'est concentrée sur les sujets suivants:

1 - L'organisation d'un voyage d'étude:

Un voyage d'étude de deux semaines en Israël a été organisé en collaboration avec Moshe Safdie, principale personne ressource pour élaborer le programme d'activités et avec le comité Québec-Israël, responsable de l'organisation du transport, de l'hébergement et de l'accueil. Ce voyage qui devait avoir lieu à la fin octobre, début novembre a dû être contremandé, compte tenu du fait que le nombre minimal de participants requis, établi à 15 personnes, n'a pas été atteint. En effet, seulement une demi-douzaine de personnes se sont montrées intéressées à participer au voyage.

Le Comité Québec-Israël s'est dit prêt à remettre le projet à une date ultérieure et à appuyer la Corporation dans une nouvelle démarche notamment sur le plan de l'information.

L'organisation de ce voyage d'étude constitue une première expérience pour la C.P.U.Q. Les causes du manque de participants n'ont pas pu être identifiées. Elles pourraient être attribuables:

- à la date de l'événement,
- au coût élevé du voyage et du séjour,
- à une déficience de la stratégie d'information,
- à un manque d'intérêt des urbanistes:
  - pour ce type de voyage d'étude
  - face à l'expérience israélienne d'aménagement urbain et rural et de préservation des aires patrimoniales.

Le comité de la formation continue devra préciser la nature des besoins des membres face à ce type de projet et y répondre le cas échéant.

2 - L'élaboration et la tenue de cours de perfectionnement en design urbain.

L'enquête de 1984 menée auprès des urbanistes du Québec avait démontré leur faiblesse et leur besoin de perfectionnement dans le domaine du design urbain. Préoccupés par cette question, les comités de formation continue qui se sont succédés depuis cette date, ont cherché une formule de cours qui pouvait pallier ce manque.

. La formule de colloque présentée l'an dernier n'a pas reçu l'appui du Bureau.

. La formule davantage axée sur l'expérimentation, proposée par l'organisateur de "Dessein sur Montréal", qui prévoyait entre autre une présence à la charette mise au programme de l'événement à laquelle participait de nombreuses sommités en matière de design urbain, a été offerte aux membres de la C.P.U.Q.

Cette session d'un jour et demi a réuni 22 participants. Didier Poirier a assumé la responsabilité de la charge de cours de la première journée, la seconde étant réservée à l'atelier de la charette "Dessein sur Montréal".

Un budget avait été prévu pour l'élaboration du projet de cours et pour la présentation du cours. Le responsable de l'élaboration du cours soumis aux membres, ayant abandonné la charge de sa présentation, n'a pas exigé de paiement pour le travail fourni. Quant à Didier Poirier qui a accepté d'endosser cette responsabilité, il a décliné l'offre d'une rémunération en évoquant que c'était là sa contribution, pour l'année, aux activités de la Corporation. En guise de remerciement, la Corporation lui faisait parvenir un volume de collection sur le design urbain. Je tiens à lui manifester à nouveau, en votre nom, notre gratitude.

Toujours au chapitre du design urbain, Claude Dubé, professeur à l'A.T.D.R. est à élaborer pour la Corporation, une série de cours de perfectionnement dans ce domaine pour les urbanistes. Le comité de la formation continue devra évaluer ce projet et prévoir sa réalisation le cas échéant.

3 - Cours de perfectionnement dans le domaine de la gestion et de la planification stratégique.

Compte tenu de l'intérêt soulevé dans les différents milieux d'activités économiques pour l'approche liée à la planification stratégique et des compétences particulières des urbanistes en matière de planification, la Corporation a offert un cours de perfectionnement sur ce sujet. Ce cours avait pour but de permettre aux urbanistes de se positionner de façon avantageuse par rapport à l'offre de services professionnels en matière de planification stratégique. Ce cours a été élaboré et présenté par Jean Paré du Groupe Raymond, Chabot, Martin, Paré et Cie. Dix-huit participants l'ont suivi.

Lors de l'enquête de 1984, le besoin de cours de perfectionnement en gestion s'est clairement manifesté. Afin d'y répondre adéquatement, Pierre A. Letartre de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval a élaboré un programme de cours qui devront être évalués et dont la tenue devra être planifiée par le comité de la formation continue.

Il est donc recommandé pour l'année 1987-88:

1 - d'évaluer la nature de la demande réelle pour les voyages d'études et les cours de perfectionnement,

2 - d'élaborer un programme de cours pour les trois prochaines années,

3 - d'organiser une série de cours offerts pendant l'année.

4 - d'évaluer différentes formules d'inscription à des cours offerts soit par la C.P.U.Q. ou par diverses institutions et écoles d'enseignement professionnel,

5 - d'évaluer les besoins d'éclairage sur des questions législatives ou réglementaires et d'organiser seul ou en collaboration avec les diverses associations concernées, des séances d'étude sur ces sujets.

Loraine Tellier-Cohen, urbaniste
Présidente

LE COMITE D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'importance des ressources humaines allouées aux enquêtes et aux travaux menés simultanément par le Comité sur le champ de pratique et le Comité urbanisme et emploi ont conduit le Bureau à ne pas faire d'inspection professionnelle générale cette année. Par ailleurs, aucun dossier particulier d'inspection professionnelle a été ouvert durant l'exercice 1986-1987.

Patrick G. Déoux
C.P.U.Q., I.C.U.
Président du comité

LE COMITE D'ETUDES DES PROGRAMMES EN ETUDES URBAINES DE L'UNIVERSITE CONCORDIA

1 - Membres du comité:

Pierre Bélanger, représentant du secteur public (qui a toutefois dû démissionner avant la fin des travaux), Richard Dion, représentant du secteur privé, Claude Dubé, représentant du secteur universitaire, Léon Ploegaerts, représentant du Comité d'admission de la C.P.U.Q. et Marie Lessard, présidente, membre du Bureau.

2 - Mandat:

Evaluer la demande de reconnaissance des programmes en études urbaines, adressée à la C.P.U.Q. par l'Université Concordia et faire des recommandations au Bureau. Cette étude a amené le comité à se pencher sur la question plus générale de l'évaluation par la C.P.U.Q. de l'évaluation des programmes en urbanisme.

3 - Procédure:

Formé au printemps 1986, le comité a procédé successivement à l'établissement de la procédure et des critères d'évaluation de la demande, à l'analyse des programmes et à la visite de l'Université Concordia. Il a déposé son rapport en février 1987.

4 - Critères d'évaluation:

Le comité a analysé le dossier à partir de trois types de critères:

1. ceux utilisés par l'I.C.U. pour la reconnaissance des programmes canadiens en urbanisme;
2. ceux élaborés par le comité d'admission de la C.P.U.Q. pour la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme;
3. une série de critères issus de l'analyse comparative des programmes de Concordia soumis pour évaluation avec les deux autres programmes de baccalauréat en urbanisme déjà reconnus par la C.P.U.Q.: ceux de l'U.Q.A.M. et de l'Université de Montréal.

Les critères retenus concernent:

1. la reconnaissance institutionnelle du programme,
2. sa relation avec l'urbanisme,
3. sa structure et son contenu,
4. son titre,
5. son autonomie,
6. les professeurs à temps plein,
7. les professeurs membres de la C.P.U.Q.

5. Recommandations:

Les recommandations du comité portent (A) sur la demande de l'Université Concordia et (B) sur la nécessité que la C.P.U.Q. évalue, à intervalles réguliers, les programmes déjà reconnus et sur la définition des critères d'évaluation.

A. Concernant la demande de l'Université Concordia:
   1. refuser la demande de reconnaissance;
   2. indiquer à l'Université Concordia les exigences auxquelles celle-ci devrait répondre pour que ses deux programmes soient reconnus (ces exigences sont précisées);
   3. s'assurer que tous les groupes impliqués dans la demande de reconnaissance soient informés des décisions prises par la C.P.U.Q.

B. Concernant l'évaluation par la C.P.U.Q. des programmes en urbanisme:
   4. évaluer les programmes reconnus à intervalles réguliers;
   5. se doter de critères d'évaluation (des critères sont suggérés);
   6. former un comité pour la mise en application des recommandations 4 et 5;
   7. demander au comité d'admission de revoir ses critères de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme en conformité avec les travaux sur l'évaluation des programmes.

Marie Lessard, urbaniste
Présidente du comité

LE COMITE URBANISME ET EMPLOI

Le mandat et les objectifs du Comité

. Les objectifs du Comité urbanisme et emploi, à court terme (1985-1986/1986-1987), étaient d'ordre technique et analytique. Ils visaient à établir un portrait général du marché de l'emploi (offre et demande), soit:

- tracer un profil des ressources humaines qui oeuvrent déjà en urbanisme et en aménagement du territoire;

- déterminer quelles seront les perspectives d'emploi dans le domaine d'ici cinq (5) ans;

- faire le point sur la situation des nouveaux diplômés face au marché de l'emploi;

- acquérir une meilleure connaissance des activités exercées et des types d'intervention propres aux différents milieux de travail;

- déterminer quelles sont les pressions qui influencent le niveau de l'emploi en urbanisme et en aménagement.

A plus long terme (1987-1988...), le principal objectif demeure la croissance de l'emploi dans le domaine. Le comité s'est fixé les deux sous-objectifs suivants:

- relever les moyens d'intervention permettant l'augmentation du nombre d'emploi;

- identifier des mesures permettant aux différents intervenants (employeurs, corporations et associations, universités) d'exercer un contrôle ou une influence positive sur la croissance du marché de l'emploi.

Les activités du Comité

- Créé en octobre 1985, le Comité a tenu, depuis sa mise sur pied, dix-sept (17) réunions dont onze (11) pendant la présente année. Aux huit réunions plénières tenues en 1986-1987, se sont ajoutées trois sessions de travail en sous-comité.

- Afin d'atteindre le principal objectif à court terme qu'il s'était fixé, soit de tracer un portrait du marché de l'emploi en aménagement du territoire et en urbanisme, le Comité a procédé à une vaste enquête auprès des travailleurs et des employeurs du domaine. Dans cette optique, il a d'ailleurs mis au point une série de sept questionnaires qui ont été distribués dans toutes les régions du Québec. Déjà, en février 1986, plus de 1 400 répondants avaient rempli leur questionnaire.

- L'enquête se divise en quatre volets qui correspondent aux catégories de clientèles visées par le Comité, soit:

  1. La main-d'oeuvre dans les secteurs de travail les plus importants:
     a. fonction publique municipale;
     b. fonction publique régionale (M.R.C.- communautés urbaines et régionales);
     c. fonction publique québécoise (ministères et agences);
     d. fonction publique canadienne (ministères et agences);
     e. milieu universitaire et milieu de la recherche;
     f. pratique privée: le personnel des firmes-conseils.

  2. Les employeurs: la direction des firmes-conseils.

  3. La relève: l'emploi chez les nouveaux diplômés.

  4. Les professionnels: l'emploi auprès des membres de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec.

Les résultats de l'enquête

- Le Comité a procédé à la rédaction de rapports d'analyses par secteur d'enquête suite à une première compilation des données et à l'établissement de certaines corrélations.

- Une série d'articles relatifs à ces synthèses sectorielles ont été rédigés en vue de leur publication dans la revue l'URBANISTE.

- En outre, un rapport intérimaire intitulé La problématique de l'emploi en aménagement du territoire et en urbanisme au Québec sera disponible peu après le Congrès annuel. Ce document fait le point sur les principaux thèmes suivants:

  1. Les principaux éléments de la problématique de l'emploi.

  2. La situation de l'emploi au Québec et les grandes tendances qui s'en dégagent.

  3. Les faits saillants caractérisant chacun des quatre volets de l'enquête.

  4. Les perspectives d'emploi qui se dégagent de l'enquête.

  5. Les recommandations du Comité à la C.P.U.Q. relatives au développement de l'emploi.

- Certains éléments de l'enquête n'ont pu toutefois être analysés à la satisfaction du Comité, les compilations et corrélations nécessaires n'ayant pu être produites à temps. Ainsi, le travail de compilation et d'analyse du volet 1 portant sur la main-d'oeuvre dans les secteurs les plus importants devrait se poursuivre afin de:
  - préciser les perspectives d'emploi dans le secteur municipal et dans celui des firmes-conseils;
  - préciser l'ampleur des champs d'emploi occupés par les professionnels n'ayant pas de formation en urbanisme et/ou en aménagement du territoire mais qui travaillent dans le domaine;
  - préciser les champs d'emploi occupés par les techniciens en aménagement, par les inspecteurs municipaux, etc.;
  - préciser le champ d'emploi occupé par les professionnels travaillant au fédéral.

Les recommandations

1 - Que le mandat du Comité soit reconduit pour lui permettre de terminer le travail déjà engagé et pour éviter de perdre en partie des informations qui valent d'être intégrées au portrait du marché de l'emploi.

2 - Que les efforts du Comité portent l'an prochain sur les éléments suivants:
   a. la publication d'un rapport final intégrant toutes les informations pertinentes sur le marché de l'emploi;
   b. la mise en oeuvre des recommandations du Comité que le Bureau endossera.

Les membres du Comité et la réalisation de l'enquête

. L'enquête a été réalisée par la C.P.U.Q. en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et la participation de l'Association des urbanistes et des aménagistes municipaux du Québec et l'Association des aménagistes régionaux du Québec.

. Le comité était constitué des personnes suivantes:

- René Girard	MRC, Firme privée, AARQ
- Pierre Largy	Université McGill, MRC
- France Levert	Hydro-Québec
- Pierre Pelletier, CPUQ	Président de l'AVAMQ
- Jean Rousseau	DGUAT, MAM
- Maria Hanna Sieldlikowski, CPUQ	SCHL
- Loraine Tellier-Cohen, CPUQ	membre ex-officio Présidente de la CPUQ
- Jeanne Wolfe, CPUQ	Université McGill

-	André Besner	Firme privée ex-membre du Comité
-	Philippe Paquin, CPUQ	Ex-Président de l'AUAMQ ex-membre du Comité

Pierre Rochon, urbaniste
Président

LE COMITE RESPONSABLE DU PROGRAMME D'INFORMATION POUR ETUDIANT(E)S ET DIPLOME(E)S EN URBANISME (PIEDU)

Le mandat du comité

. Structurer et coordonner les liens entre les professionnel(le)s de l'urbanisme au Québec et les étudiant(e)s et diplômé(e)s en urbanisme des universités québécoises*, afin d'informer ces dernier(e)s sur le champ d'activités professionnelles propre à l'urbanisme.

Les objectifs du programme

. Informer les adhérent(e)s au programme sur les activités de la C.P.U.Q. et de ses membres.

. Favoriser la tenue de rencontres et l'échange d'information, entre les adhérent(e)s au programme et les professionnel(le)s en urbanisme de différentes pratiques.

. Rendre accessibles aux adhérent(e)s au programme des informations relatives aux opportunités d'emploi en urbanisme au Québec.

. Valoriser les futur(e)s urbanistes auprès des professionnel(le)s de l'urbanisme.

Le fonctionnement du comité (1986-1987)

. Le comité était constitué des personnes suivantes:

Yves Archambault	Université du Québec à Montréal
Bernadette Blanc	Université de Montréal
David Brown	Université McGill

* La C.P.U.Q. reconnaît les programmes en aménagement et urbanisme des universités: Laval, McGill, de Montréal et du Québec à Montréal. Les étudiant(e)s de disciplines connexes à l'urbanisme de ces quatre universités ainsi que d'autres universités québécoises étaient aussi admissibles, sur demande.

Alain Caron	Ministère des Affaires municipales
Peter B. Clibbon	Université Laval
Claude Duquette, étudiant	Université Laval
Claude Girard	Ministère des Transports
François Lapointe	M.R.C. de la Rivière-du-Nord
Roger Lavoie, étudiant	Université McGill
Pierre Marcotte	Pluram
Pierre Ouellet, étudiant	Université Laval
Yves Phaneuf, étudiant	Université de Montréal
Ginette Roy, étudiante	Université du Québec à Montréal
François Tremblay, étudiant	Université du Québec à Montréal
Nathalie Ward, étudiante	Université de Montréal

- Entre septembre 1986 et avril 1987, le comité responsable du PIEDU a tenu trois rencontres de travail.

- Le budget du comité responsable du PIEDU était de 1 000,00 $.

- Les opérations du comité aux fins de la réalisation de ses objectifs se sont déroulées d'une façon différente eu égard à l'année 1985-1986; plus précisément, à une approche centralisée de planification et de coordination des activités s'est substituée une approche décentralisée où un comité universitaire a assumé la responsabilité de la programmation des activités. Considérant l'expérience vécue au cours des deux dernières années et le développement prévisible des activités à venir, il m'apparaît essentiel d'établir un modus

operandi qui se situe entre les approches centralisées et décentralisées. Cette mesure devrait permettre en particulier de pallier au manque de leadership ressenti au cours de la dernière année au niveau du PIEDU. Je reviendrai sur cette question au moment des recommandations au Bureau de la corporation.

Les activités du comité

. Compte tenu des objectifs qui ont orienté les activités du PIEDU, durant l'année 1986-1987, les réalisations du comité ont essentiellement eu trait aux objectifs 1 et 2.

. Concernant l'objectif d'information aux adhérent(e)s du PIEDU, les moyens suivants ont été utilisés:
- diffusion de la revue L'URBANISTE
- diffusion de l'annuaire de la C.P.U.Q.
- diffusion de certains documents transmis aux membres de la C.P.U.Q.

. En ce qui concerne l'objectif relatif à l'organisation de rencontres entre professionnel(le)s et adhérent(e)s, trois rencontres ont été organisées sur les campus de l'Université de Montréal, de l'Université McGill et de l'Université Laval. Les première et troisième rencontres ont enregistré, en termes de participation, un succès comparable aux rencontres similaires organisées l'année précédente; dans le cas de la rencontre-échange à l'Université McGill, elle n'a pas connu le succès escompté en termes de participation. Dans le cas de l'Université du Québec à Montréal, pour différentes raisons, le comité universitaire responsable n'a pu réaliser la rencontre-échange planifiée dans le programme d'activités du PIEDU.

Sur le plan des rencontres entre professionnel(le)s et adhérent(e)s au PIEDU, il convient aussi de mentionner la tenue d'une expérience pilote en vertu de laquelle un certain nombre d'étudiant(e)s provenant des quatre universités reconnues ont visité les bureaux du Service d'urbanisme de la Ville de Longueuil. De l'avis de tous, cette expérience s'est révélée très fructueuse et devrait être répétée à l'avenir.

Pour ce qui est de la réalisation des objectifs 3 et 4, le comité responsable n'a pas pu y accorder toute l'attention qu'il aurait souhaitée, en raison de contraintes souvent hors de son contrôle, imputables au modèle de fonctionnement retenu pour l'année 1986-1987. Toutefois, l'objectif visant à informer les étudiants et diplômés du programme sur les opportunités d'emploi en urbanisme au Québec a largement été comblé par la diffusion des résultats de l'enquête de la Corporation sur le marché de l'emploi en urbanisme dans le numéro spécial de l'URBANISTE portant sur le thème "Carrière et profession" et par la tenue du Congrès annuel au cours duquel les étudiants ont pu rencontrer les représentants du Comité urbanisme et emploi chargé de transmettre les résultats de l'enquête ainsi que les panellistes invités à discuter des marchés traditionnels et non traditionnels de l'emploi dans notre domaine d'activités.

<u>Les recommandations au bureau de la C.P.U.Q.</u>

1 - A la lumière de l'expérience des deux dernières années, il importera, pour le Bureau de la C.P.U.Q., de revoir la place du PIEDU au sein de sa stratégie globale et, d'une façon plus particulière, en regard aux communications souhaitées avec les universités reconnues.

Le Bureau devra par ailleurs statuer sur les points suivants:

- doter le PIEDU d'une identité visuelle par la commandite d'un logo;
- selon les attentes entretenues en matière d'activités du PIEDU à l'intérieur de la stratégie d'ensemble de la corporation, revoir l'allocation budgétaire au PIEDU;
- toujours en ce qui concerne la stratégie d'ensemble de la corporation: envisager une participation plus étroite de représentants du Bureau au sein du comité responsable du PIEDU.

Compte tenu de l'importance du PIEDU comme outil de renouvellement de la C.P.U.Q., et de l'importance de revenus gérés par le programme, il est apparu essentiel aux membres du comité que le Bureau réévalut l'importance du fond budgétaire attribué aux activités du PIEDU.

2 - Le Bureau devra se pencher, d'une façon plus particulière, sur le statut des diplômé(e)s au sein du PIEDU en ce qui a trait aux aspects suivants de leur adhésion:
   . tarif d'adhésion;
   . durée d'adhésion;
   . déductibilité des frais d'adhésion sur les frais d'examen d'accès à la corporation;
   . nomination de représentants de diplômé(e)s au sein du comité responsable du PIEDU;
   . modalités de communication avec les diplômé(e)s afin d'accroître leur participation aux activités du PIEDU.

3 - En ce qui concerne les coûts d'adhésion des étudiant(e)s et diplômé(e)s exigés par l'Institut canadien des urbanistes, le Bureau devra évaluer la possibilité d'un abonnement conjoint PIEDU-ICU.

4 - En ce qui concerne les exigences d'adhésion au PIEDU, le Bureau devra évaluer l'opportunité de restreindre l'accès aux rencontres professionnelles aux seuls membres du PIEDU (au cours des deux dernières années, tous les étudiant(e)s des quatre universités avaient accès aux rencontres professionnelles).

5 - En ce qui concerne les modalités de fonctionnement du comité responsable du PIEDU, les suggestions suivantes peuvent être adressées au Bureau:

   . le président du comité devrait idéalement être résidant de l'île de Montréal;

   . dans le cadre de la planification des activités, une enquête relative aux attentes des étudiant(e)s et des diplômé(e)s devrait être envisagée;

   . le Bureau devra assurer une présence plus importante de la C.P.U.Q. sur les campus universitaires, ceci en regard à la présence observée au cours des deux dernières années;

. la formule des comités universitaires responsables de la programmation et de la coordination des activités sur les campus pourra être maintenue en autant que le président du comité assure un encadrement plus serré de leurs travaux ainsi que des échéanciers fixés pour la réalisation de leurs activités;

. la responsabilisation accrue des étudiant(e)s et des diplômé(e)s au sein du comité responsable du PIEDU pourrait aussi constituer un objectif à atteindre au cours des prochaines années;

- d'une façon plus particulière, le Bureau aura aussi à envisager la place qu'il convient de donner aux adhérent(e)s du PIEDU dans le cadre des congrès à venir de la C.P.U.Q. (présence de kiosques d'information, institution d'un marché de l'emploi, etc.).

6 - En ce qui concerne la composition du comité responsable du PIEDU, il faudra que le Bureau remplace les personnes suivantes:

- Alain Caron	Ministère des Affaires municipales
- Pierre Marcotte	Pluram

Il lui faudra aussi s'enquérir de l'intérêt pour les représentants des corps professoraux à poursuivre leurs activités au sein du PIEDU.

Finalement, comme c'est le cas à tous les ans, les représentants et étudiant(e)s seront aussi appelés à changer.

François Lapointe, urbaniste
Président du comité

LE COMITE DE L'ASSURANCE RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE

Le Bureau de la Corporation confiait comme mandat au comité ci-haut mentionné d'examiner la question de l'assurance responsabilité professionnelle et de participer aux discussions du Conseil interprofessionnel du Québec (C.I.Q.) sur ce sujet.

Bref historique

Depuis 3 à 4 ans, les compagnies d'assurances qui offraient l'assurance responsabilité professionnelle se sont graduellement retirées du marché, ou encore, ont exigé des primes d'assurances à un coût exhorbitant. En 1985, le Conseil interprofessionnel était saisi de ce problème par de nombreuses corporations de toute taille. Durant l'année 1986, le Conseil interprofessionnel réunissait une dizaine de corporations afin d'examiner la situation et les regroupements possibles. D'ailleurs, c'est à cette époque qu'un questionnaire fut envoyé aux membres de notre Corporation afin de mieux cerner nos orientations. Le C.I.Q. à son tour a fait parvenir à chaque corporation un questionnaire très élaboré sur ce sujet afin de connaître le profil et, le cas échéant, l'expérience de chaque corporation.

L'ensemble de ces démarches amenait le Conseil interprofessionnel à réunir à nouveau les corporations impliquées afin d'examiner diverses solutions ou modèles d'action pour résoudre ce problème.

Les membres du Comité ont pris connaissance des diverses options qui s'offraient et ils ont recommandé au Bureau de poursuivre le travail en collaboration avec le Conseil interprofessionnel; ce que le Bureau de direction entérinait.

Compte tenu des réponses positives reçues au C.I.Q., l'ensemble des corporations étaient à nouveau convoquées afin de privilégier une option et d'établir un échéancier de travail.

Les membres du Comité ont alors examiné si notre corporation devait adhérer à un engagement de principe face à l'option privilégiée d'un fond d'assurance interprofessionnelle participant financièrement à l'étude de faisabilité d'application de l'option privilégiée. A nouveau, une recommandation positive était transmise aux membres du Bureau et le Conseil interprofessionnel était informé de notre accord de principe.

L'engagement de notre Corporation se résume pour l'instant à participer à l'étude de faisabilité pour un montant maximum de 3 500,00 $ (trois mille cinq cents dollars). La Corporation conserve la possibilité de se retirer si elle le juge nécessaire en cours de processus d'application de l'option. Il convient de mentionner que notre participation financière est conjointe avec les corporations participantes et avec le Conseil interprofessionnel du Québec.

Le mandat confié à la compagnie Wyatt doit se terminer au mois de juillet 1987, il comprend les étapes suivantes:

1. collecte des données;

2. analyse actuarielle des coûts;

3. analyse des modalités du fond d'assurance interprofessionnelle;

4. projections financières du groupe.

De plus, l'Office des professions a suggéré des modifications importantes au Code des professions afin de permettre aux corporations professionnelles la gestion et l'administration d'un tel programme; l'ensemble de ces modifications et les autres rendues nécessaires à la Loi sur les assurances seront probablement déposées à l'Assemblée nationale au début de l'été 1987 pour adoption.

En conséquence, les membres du Comité recommandent à l'Assemblée générale des membres ce qui suit:

A. de maintenir et d'officialiser la formation d'un comité d'assurance responsabilité de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec et de leur permettre de consulter tous experts en la matière, si nécessaire.

B. que ce comité étudie les différents règlements sur l'assurance responsabilité professionnelle de plusieurs corporations afin de déposer au Bureau de la Corporation un projet de règlement adapté à nos besoins sur ce sujet.

Rock Pinsonneault, urbaniste
Président du Comité

LE COMITE DE LA REFONTE DES REGLEMENTS

Durant la période 1986-87, ce comité n'a exercé aucune activité ou travail sur la refonte des règlements.

Cependant, il serait important que le prochain Bureau maintienne un tel comité afin de pouvoir alimenter les membres du Bureau et le représentant au Conseil interprofessionnel afin d'être en mesure d'intervenir de façon efficace durant la période où toute la question de la déréglementation sera débattue à l'égard du système professionnel, mais aussi durant toute la période où vont se discuter l'analyse et la réouverture du code des professions au Québec.

Rock Pinsonneault, urbaniste
Président du comité

LE PRIX D'EXCELLENCE JEAN-CLAUDE LA HAYE EN URBANISME

Suite à la première tenue du concours ouvert aux finissants des programmes reconnus par la Corporation auxquels n'avaient été inscrits que trois candidats, tous issus de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal; au choix du jury formé des présidents qui se sont succédés à la tête de la Corporation, d'un représentant de chqaque université et de deux membres représentants du public et à la remise du prix, en présence de Jean-Claude La Haye, d'Alain Bernier, finissant du programme du baccalauréat en urbanisme de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, le Comité formé des membres du jury s'est réuni en mai 1986 pour faire le bilan de l'opération. Lors de cette rencontre, le Comité précisait les modalités du concours 1987 et formulait une série de recommandations au Bureau de la Corporation.

Le concours 1987 a suscité l'intérêt de huit (8) excellents candidats issus de l'ensemble des programmes reconnus par la Corporation.

Josée Bérubé, finissante du programme de maîtrise de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal s'est mérité le prix de 1 000$ pour l'année 1987.

En précisant le choix du jury, Jean-Claude La Haye faisait état de l'excellence de l'ensemble des candidats et soulignait la présentation soignée des travaux de la récipiendaire ainsi que la pertinence des sujets choisis notamment en ce qui concerne la revitalisation des aires industrielles.

Loraine Tellier-Cohen
Présidente

RAPPORT SUR L'URBANISTE

En 1983, le bulletin de la Corporation instauré en 1981, devenait L'URBANISTE. Au cours des deux premières années du périodique, le pari de produire ce type de revue a été relevé. En 1985-86, les efforts ont porté sur le développement d'une publication attrayante produite au moindre coût et susceptible d'être vendue.

Les objectifs poursuivis en 1986-87 étaient:

. de consolider l'acquis sur le plan de la qualité.

Cet objectif a été atteint en assurant une continuité à la direction de la publication.

. d'assurer une permanence du produit.

Cet objectif ne sera atteint que lorsque les revenus générés par la publication permettront de couvrir les frais de direction et de coordination des activités requises par sa production.

A court terme, l'existence de la revue repose sur l'intérêt et le dévouement des bénévoles qui y consacrent une somme de temps importante. Elle repose en outre sur l'intérêt suscité auprès de sa clientèle et des urbanistes du Québec et sur la prise en charge par la Corporation du déficit résiduel jusqu'au moment où son autofinancement sera rendu possible.

. améliorer la logistique de la production et de la distribution.

Des efforts ont été consentis sur le plan de la logistique visant la réduction des étapes de la correction des textes, un soutien permanent sur le plan photographique, l'engagement d'éditeurs invités qui élaborent leur numéro thématique particulier.

Alors que nous avions prévu produire cinq numéros de 36 pages cette année, nous avons dû réajuster notre objectif compte tenu des exigences du temps de production. Toutefois, pour satisfaire à l'engagement pris auprès de la clientèle, nous avons augmenté le nombre de pages de chacune des publications réalisées jusqu'à un nombre équivalent à cinq productions.

L'engagement d'une firme spécialisée (Poste Destination) pour assurer l'envoi postal de la publication a aussi été fait. Cet objectif devra encore faire l'objet d'efforts particuliers au cours de la prochaine année.

. Entamer l'élaboration d'une stratégie de financement.

1986-87 fut la première année où on a procédé systématiquement à une distribution payante de la publication. Au début de l'année les personnes et organismes qui recevaient jusqu'alors gratuitement la revue ont été invités par écrit à en absorber le coût par le biais d'abonnement ou d'achat à l'unité. Des efforts supplémentaires ont été prévus pour rejoindre par téléphone la clientèle qui n'avait pas répondu à l'invitation écrite. Toutefois, les exigences des activités du secrétariat n'ont pas permis de procéder à ces appels.

Des efforts particuliers devront être consentis à ce chapitre si l'on veut atteindre l'autofinancement de la publication. Sur le plan de la publicité, depuis les débuts de L'URBANISTE, en moyenne huit firmes-conseils annoncent régulièrement dans la publication. Un appel à tous a été logé à plusieurs reprises, sans résultat, en page 3 de la revue, demandant le concours de personnes intéressées à s'occuper de la publicité. Malgré tout, l'ensemble des numéros parus au cours de l'année ont été partiellement financés par des commanditaires extérieurs au domaine professionnel: Art Néon, Multidev, Sofati et trois pleines pages couvertures arrières ont été vendues à Multidev, Sofati et Daniel Arbour et Associés.

Pour être significative sur le plan financier, la publicité devrait occuper trois pages de la revue telle qu'elle se présente actuellement. Des efforts particuliers devront être réalisés sur ce plan cette année.

Le tirage de la publication est demeuré à 1 500 exemplaires exception faite du numéro spécial sur Montréal qui a été tiré à 2 500 exemplaires.

Le financement de L'URBANISTE

La Corporation investit dans une publication d'information depuis 1981. La répartition des revenus et des dépenses depuis cette date se présente comme suit:

Budget

	Revenu	Dépenses	R-D	Coût per capita /an (1)
1981	-	400 $	(400) $	
1981-1982	-	2,636 $	(2,636) $	10.55
1982-1983	-	2,869 $	(2,869) $	10.39
1983-1984	3,960 $	10,882 $	(6,922) $	22.92
1984-1985	13,520 $	35,238 $	(21,718) $	51.34
1985-1986	2,161 $	16,237 $	(14,076) $	29.37
1986-1987	11,709 $	23,077 $	(12,768) $	17.49

(1) membres de la CPUQ et du PIEDU

1982: 250 CPUQ; 1983: 276 CPUQ;
1984: 302 CPUQ; 1985: 323 CPUQ; + 100 PIEDU;
1986: 330 CPUQ + 150 PIEDU;
1987: 355 CPUQ + 377 PIEDU.

Notons que l'abonnement annuel (régulier 18$) à L'URBANISTE qui est gratuit pour les membres du PIEDU qui paie 20$ par année pour adhérer au programme et le fait que ce soit le principal service offert à ceux-ci, occasionne des revenus générés par la publication mais comptabilisés au poste des cotisations des membres du PIEDU, ce poste est passé de 3 180 $ en 1986 à 7 541 $ en 1987.

Orientation

Au cours de l'année qui vient, nous devons poursuivre l'effort d'autofinancer le périodique.

Loraine Tellier-Cohen, urbaniste
Présidente

Maheu Noiseux

MONTRÉAL

LAVAL

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration de la
Corporation professionnelle des urbanistes du Québec

Nous avons vérifié les états des résultats, de l'avoir des membres et de l'évolution de la situation financière de la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 1987 ainsi que le bilan à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances, à l'exception de ce qui est mentionné au paragraphe suivant.

Les revenus de l'organisme, de par leur nature même, ne se prêtent pas à une vérification complète à l'aide des procédés de vérification généralement reconnus, exception faite des revenus de subventions et de placements. En conséquence, la vérification des revenus s'est limitée à la comparaison aux dépôts bancaires des recettes inscrites aux registres comptables.

À notre avis, à l'exception du fait que des redressements auraient pu être nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier les revenus selon les normes de vérification généralement reconnues tel que mentionné au paragraphe précédent, ces états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations et l'évolution de la situation financière de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 1987 et sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux

Comptables agréés

Montréal, le 15 avril 1987

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES URBANISTES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1987

Résultats	1
Avoir des membres	2
Évolution de la situation financière	3
Bilan	4
Notes complémentaires	5 et 6
Renseignements complémentaires	7 et 8

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES URBANISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1987

	1987	1986
REVENUS		
Cotisations	75 505 $	72 515 $
Subventions (relevé 7)	6 270	67 476
Activités de formation continue	4 060	5 695
Autres revenus (relevé 7)	28 162	19 071
	113 997	164 757
DÉPENSES		
Secrétariat (relevé 8)	54 943	58 475
Activités (relevé 8)	45 567	94 218
Conseil interprofessionnel	1 626	1 524
Honoraires professionnels	4 923	3 637
	107 059	157 854
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	6 938 $	6 903 $

Maheu Noiseux

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES URBANISTES DU QUÉBEC

AVOIR DES MEMBRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1987

	1987	1986
SOLDE AU DÉBUT	30 696 $	23 793 $
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	6 938	6 903
SOLDE À LA FIN	37 634 $	30 696 $

Maheu Noiseux

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES URBANISTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1987

	1987	1986
OPÉRATIONS		
Excédent des revenus sur les dépenses	6 938 $	6 903 $
Amortissement, poste ne comportant aucun mouvement de liquidités	1 699	600
	8 637	7 503
Variation nette des postes du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités	(2 060)	23 624
LIQUIDITÉS PROVENANT DES OPÉRATIONS	6 577	31 127
INVESTISSEMENT		
ACHAT D'IMMOBILISATIONS, LIQUIDITÉS ABSORBÉES PAS L'INVESTISSEMENT	(7 722)	(1 546)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(1 145)	29 581
LIQUIDITÉS AU DÉBUT	43 439	13 858
LIQUIDITÉS À LA FIN (note 2)	42 294 $	43 439 $

Maheu Noiseux

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES URBANISTES DU QUÉBEC
(Constituée en vertu de la 3e partie de la loi sur les compagnies du Québec)

BILAN

31 MARS 1987

	1987	1986
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	16 020 $	12 112 $
Dépôts à terme et intérêts courus	26 274	31 327
Débiteurs (note 3)	5 180	537
	47 474	43 976
IMMOBILISATIONS (note 4)	9 167	3 144
	56 641 $	47 120 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	10 465 $	14 074 $
Cotisations perçues d'avance	8 542	2 120
Revenus reportés		230
	19 007	16 424
AVOIR DES MEMBRES	37 634	30 696
	56 641 $	47 120 $

ÉVENTUALITÉS (note 5)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Secrétaire

Maheu Noiseux

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES URBANISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1987

1. PRINCIPALE PRATIQUE COMPTABLE

IMMOBILISATIONS

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux suivants:

Mobilier et équipement	20 %
Matériel informatique	30 %

2. LIQUIDITÉS

Les liquidités sont constituées de:	1987	1986
Encaisse	16 020 $	12 112 $
Dépôts à terme et intérêts courus	26 274	31 327
	42 294 $	43 439 $

3. DÉBITEURS

	1987	1986
Subvention du Ministère de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu	1 270 $	
Autres	3 910	537 $
	5 180 $	537 $

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	1987 Coût non amorti	1986 Coût non amorti
Mobilier et équipement	6 440 $	3 925 $	2 515 $	3 144 $
Matériel informatique	7 722	1 070	6 652	
	14 162 $	4 995 $	9 167 $	3 144 $

Maheu Noiseux

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES URBANISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 1987

5. ÉVENTUALITÉS

La Corporation a reçu de la Ville de Montréal une subvention au montant de 5 000 $ relativement à la réception d'ouverture du congrès international sur l'urbanisme. L'American Planning Association pourrait réclamer le montant de cette subvention. Si tel était le cas, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel le remboursement serait effectué.

Dans le cadre du congrès international sur l'urbanisme, la Corporation s'est vue octroyer une subvention du Ministère des Affaires municipales pour un montant total de 56 000 $, dont 47 450 $ ont été comptabilisés au cours de l'exercice précédent. Suite à la vérification des livres, aucune décision finale n'a été rendue par le Ministère. Advenant le cas où une réclamation serait faite, la perte qui en résulterait serait comptabilisée sous forme de redressement affecté à des exercices antérieurs.

Maheu Noiseux

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES URBANISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1987

	1987	1986
SUBVENTIONS		
Ministère des Affaires municipales	5 000 $	52 450 $
Ministère de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu	1 270	
Secrétariat d'État du Canada		10 026
Ville de Montréal		5 000
	6 270 $	67 476 $
AUTRES REVENUS		
Périodique "L'Urbaniste"	11 709 $	2 161 $
Abonnements, étudiants stagiaires	7 541	3 180
Études de dossiers	2 600	2 050
Examens	1 725	1 275
Inscriptions	575	925
Congrès international sur l'urbanisme		3 030
Contrat de service		3 000
Placements	3 392	3 450
Cotisations I.C.U.	620	
	28 162 $	19 071 $

Maheu Noiseux

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES URBANISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1987

	1987	1986
SECRÉTARIAT		
Salaires et avantages sociaux	25 322 $	34 812 $
Loyer	6 250	5 950
Impression	4 538	2 433
Frais d'expédition	8 310	7 252
Papeterie et dépenses de bureau	4 120	3 578
Téléphone	4 377	3 412
Frais bancaires	327	438
Amortissement des immobilisations	1 699	600
	54 943 $	58 475 $
ACTIVITÉS		
Bureau	10 093 $	9 858 $
Comité administratif	4 800	4 800
Comité admissions	3 274	3 258
Comité de la formation continue	1 770	2 595
Comité de discipline et syndic	280	745
Autres comités (urbanisme et emploi, étudiants et diplômés, champ de la pratique)	2 023	2 325
L'Urbaniste	23 327	16 237
Assemblée annuelle et congrès		79
Congrès international sur l'urbanisme		54 321
	45 567 $	94 218 $

Maheu Noiseux